



Conditions d'admission - Étudiants étrangers

L'équipe des admissions du Cestar Collège, campus Longueuil travaille en étroite collaboration avec nos étudiants internationaux tout au long du processus de demande d'admission.

N'hésitez pas à nous envoyer un courriel ou à fixer un rendez-vous virtuel si vous souhaitez obtenir de l'aide pour le processus de demande.

Le contenu du présent guide officiel est fourni à titre informatif seulement et ne doit pas être interprété comme un avis juridique ou un avis en matière d'immigration. En vous référant à Immigration Québec ou à Immigration et Citoyenneté Canada, et à leurs sites Web respectifs, Cestar Collège, campus Longueuil ne vous donne pas de conseils professionnels et ne garantit pas que leur contenu soit complet ou à jour.

Si vous avez des questions précises au sujet des demandes de CAQ ou de permis d'études, vous devriez communiquer avec un consultant en immigration autorisé qui tiendra pleinement compte des faits et des circonstances propres à votre demande.

CONDITIONS D'ADMISSION



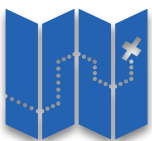
- Personnes titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou d'un diplôme équivalent reconnu;
- Relevé de notes officiel et diplôme (vous devez avoir réussi la 12e année ou une année supérieure) traduit en français/anglais (le cas échéant);
- Preuve de maîtrise du français/de l'anglais conformément.
- Pour attestation de spécialisation professionnelle (ASP) médical ou juridique :
 - ▶ titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) : Secrétariat DEP 5357

EXIGENCES D'ACCEPTATION



- Formulaire de demande d'admission rempli;
- Copie du passeport officiel;
- Acte de naissance ou déclaration sous serment;
- Curriculum vitae (CV);
- Lettre d'explication (souvent appelée de manière informelle « déclaration d'intention » ou « lettre de motivation »);
- Évaluation comparative - du MIFI ou d'une autre autorité reconnue (si disponible);
- Lettre de soutien financier (déclaration sous serment.) *

EXIGENCES RELATIVES À LA TRADUCTION DES DOCUMENTS



Les documents ou parties de documents dans une langue autre que le français ou l'anglais doivent être accompagnés d'une traduction certifiée, signée et authentifiée par un traducteur professionnel inscrit.

* Veuillez vous référer à la [liste de contrôle d'admission](#) pour plus de détails.